



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

OBJET : ÉCOLES PUBLIQUES
CRÉDITS SCOLAIRES – CRÉDITS COOPÉRATIFS
Vote des crédits

N°2025_105

Date d'affichage de la liste des délibérations : **18 novembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **18 novembre 2025**

Date de mise en ligne : **18 novembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **5 novembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Roger REMILLY**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Sébastien FRANÇOIS) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Christophe GALLAY (à Lionel CATRAIN) - Béatrice VERDIER (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Marie DECHESNE)

Membre absent, excusé sans donner pouvoir :

Isabelle WEULERSSE





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

La commune participe financièrement aux activités scolaires des écoles publiques, outre les crédits dédiés aux fournitures scolaires. Les crédits alloués sont versés sur les coopératives des écoles et gérés par les Directions d'école pour couvrir les besoins de l'année civile.

Afin de veiller à la bonne utilisation de ces crédits, les écoles s'engagent à transmettre un bilan annuel qualitatif et financier de leur utilisation, avant la fin du mois d'octobre 2026.

La participation prévisionnelle financière de la commune est de **14 467,50 €**.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 5 novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les montants selon le tableau ci-dessous :

2025		2026	
ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (604 élèves – 26 classes)	16,50 € / élève 9 966,00 €	ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES (600 élèves – 26 classes)	16,50 € / élève 9 900,00 €
ÉCOLES MATERNELLES (288 élèves – 13 classes)	14,50 € / élève 4 176,00 €	ÉCOLES MATERNELLES (315 élèves – 14 classes)	14,50 € / élève 4 567,50 €

Pour rappel, le montant par élève inclut les achats liés au Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) dans les écoles depuis 2023 ainsi que les crédits liés à la pharmacie

- VALIDER le montant par élève et, dans le cas d'une évolution des effectifs, l'ajustement du versement en conséquence. Le montant indiqué de 14 467,50 € est en effet un montant prévisionnel
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657382 du budget de la commune – exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Roger REMILLY

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

